

ROMANETTI Denise
21 rue du Château d'Eau
75010 PARIS
tel 0562052449
Mail dromanetti@leve.fr

Nouveau Commissaire
Enquêteur

à Monsieur L'Hevedert
Hotel de Ville
73590 M.D. de Bellecombe

COMMUNE de
28 JAN. 2021

Annexe 6.
Olivier L'HEVEDER
Commissaire-Enquêteur

NOTRE-DAME de BELLECOMBE

Paris, le 02/01/2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Ne pouvant me déplacer pour vous ren-
contrer et échanger de vive voix, je me
permets d'envoyer ce dossier pour vous exposer
ma demande.

Je suis actuellement propriétaire en indivision
avec ma sœur Mme Geneviève MILLET et mes
neveux Mrs Xavier et Bruno de Bois, de la parcelle
1033 située au lieu-dit Les Gaulets (Pièce n°1)
ce terrain a été acquis par mon père Mr Louis
MILLET le 04/04/1964 auprès de Mr Pascal Audié
ROSSAT MIGNON, par acte reçu par M^o DUSON
notaire à Flumet (Pièce n°3). L'idée était
de construire un chalet familial.

Le projet a été retardé, et en fin 1975 à la
demande de la Mairie, mon père a donné son
autorisation pour le passage de deux conduites
d'eau pour alimenter les immeubles du cadastre.
Le Maire Mr GROSSET a précisé que l'on
pourrait construire d'un côté ou de l'autre
(pièce n°4)

(2)

En 1985 ma sœur Mme de GOER a envisagé une construction. Le Maire Mr PERRIN lui a répondu que le POS ne le permettait pas, une piste de ski devant descendre du Cret du Midi (Pièce n° 5). De très nombreuses constructions apparaissent sur le versant, mais cette piste, qui n'a jamais été réalisée, ne se fera probablement jamais compte tenu des changements dus au réchauffement climatique.

Nous avons alors envisagé une plantation d'épicéas afin que ce terrain ne reste pas inutile et abandonné. L'autorisation a été donnée par la Préfecture (Pièce n° 6). Malheureusement ma sœur Mme de GOER est décédée avant d'avoir pu faire aboutir ce projet.

Le temps passe, et en 2004 j'ai demandé des précisions sur la possibilité de construire. Mr MOLLIER, adjoint à l'urbanisme, m'a répondu que la révision est en phase d'étude (Pièce n° 7).

En mars 2013, la Communauté des Communes du Val d'Arly nous a demandé de bien vouloir laisser le passage d'un chemin de randonnée à travers notre parcelle.

Convention a été signée (pour 3 ans, renouvelable ensuite) (Pièce n° 8), prenant en compte ma demande que le chemin communal

3)
passe en bordure du terrain, et non
au milieu.

En 2015 nous avons donné l'autorisation
à MB Race de traverser notre terrain sur
le sentier (Pièce n° 9)

En 2018 nous avons fait border cette
parcelle afin de reconnaître parfaitement ses
limites, la forêt s'étant développée depuis
toutes ces années (54 ans depuis l'achat!)
(Pièce n° 10)

A noter que le sentier de randonnée
traverse en plein milieu, et non en bordure
comme cela avait été convenu avec la
Communauté des Communes (Pièce n° 8)

Actuellement, en 2021, notre parcelle
a été placée en zone naturelle non humide.
Notre famille est très attaché à M.D. de
Bellecombe. Nous venons pour le ski
en hiver (personnellement depuis 1952
pratiquement tous les ans, d'abord dans
l'ancien Hotel Besoisejour, puis en location
chez Mr Derek, Mme Rollier Tabozzi et bien
d'autres) -

Nous souhaiterions séjourner sur notre
terrain pour de courtes périodes estivales
avec une caravane, ou camping car, ou
mobil home, totalement mobile, qui
serait retiré avant les premières neiges

(4)

Regrettant de ne pouvoir en parler directement
avec vous et dans l'attente de votre réponse
je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire
Enquêteur, l'expression de mes sentiments
distingués

D. Roussel

Annexes

- 1) Copie de mon passeport
- 2) cadastre
- 3) achat du terrain
- 4) conduite d'eau du Lachat
- 5) piste du Crêt du midi au Lachat
- 6) autorisation de plantation
- 7) révision du PLU
- 8) passage sentier de randonnée
- 9) autorisation M.B. Race
- 10) bornage normalisé